

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 11 avril 2023**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 04 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul AGUSSOL.

**Présents :** 10

**Sont présents:** Jean-Paul AGUSSOL, Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Mélodie CRAMETTE, Marine DELMAS

**Votants:** 11

**Représentés:** Frédéric BOUDOU

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marylène VEYRIER

**Objet: Vote du compte de gestion - les rives - 2023 007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AGUSSOL Jean-Paul.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Vote du compte administratif - les rives - 2023 008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian BELLAS,

Le Maire étant sorti de la salle,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par AGUSSOL Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		145 153.92		45 294.28		190 448.20
Opérations exercice	649 983.78	364 417.33 + 32 349.32 Excédents SIVOM	142 037.53	195 778.81 + 13 982.16 Excédents SIVOM	792 021.31	606 527.62
Total	649 983.78	541 920.57	142 037.53	255 055.25	792 021.31	796 975.82
Résultat de clôture	108 063.21			113 017.72	4 954.51	
Restes à réaliser						
Total cumulé	108 063.21			113 017.72	4 954.51	
Résultat définitif	108 063.21			113 017.72	4 954.51	

**Objet: Vote des taux des taxes locales - 2023 009**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux d'imposition pour l'année 2023.

### **Le Conseil Municipal**

**APPROUVE** à l'unanimité l'exposé de Mr Le Maire.

### **Objet: Vote du budget primitif 2023 - 2023 010**

M.le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-dessous:

#### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 161 850€

RECETTES : 161 850€

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 477 376€

RECETTES : 477 376€

### **Le Conseil Municipal**

**APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-dessus

### **Objet: Vote des subventions aux associations 2023 - 2023 011**

M . Le Maire présente au conseil municipal un tableau de propositions de subventions pour les associations concernant l'année 2023,

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023	
ASSOCIATIONS	ANNEE 2023
GIMORIV	1000€
RESTAURATION ET SAUVEGARDE PATRIMOINE	50€
APE	300€
TOTAL	1350€

Unanimité

### **Objet: Autorisation signature promesse de constitution de servitudes - 2023 012**

L'affaire soumise à la présente délibération concernant des installations mentionnées à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, une note explicative de synthèse a été adressée à tous les membres du conseil municipal conformément aux exigences de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire présente les avancées du projet des Parcs éoliens portés par la Société « *FERME EOLIENNE DE PLO D'AMOURES* » et par la Société « *PARC EOLIEN DE PRINQUIES* » qui seront implantés respectivement sur les communes de FONDAMENTE (12540) et TAURIAC-DE-CAMARES (12360).

**Considérant** que la commune de Les Rives est propriétaire des biens listés ci-dessous :

N° Parcelle	Contenance
AB175	540m <sup>2</sup>
AB209	9 720m <sup>2</sup>

**Considérant** que lesdits biens sont nécessaires à la réalisation des projets éoliens de Plo d'Amoures et de Prinquiès :

- Projet éolien porté par la Société « *FERME EOLIENNE DE PLO D'AMOURES* » situé sur la commune de FONDAMENTE (12540) ;
- Projet éolien porté par la Société « *PARC EOLIEN DE PRINQUIES* » situé sur la Commune de TAURIAC-DE-CAMARES (12360).

**Considérant** que l'Etat est propriétaire de la Forêt Domaniale des Grands Causses, dans laquelle la Société « *FERME EOLIENNE DE PLO D'AMOURES* » prévoit d'installer son Parc éolien ;

**Considérant** que l'Office National des Forêts (ONF) est chargé de la gestion et de l'équipement de cette forêt ;

**Considérant** que la Société « *FERME EOLIENNE DE PLO D'AMOURES* » signera par conséquent avec l'ETAT assisté de l'ONF une Convention d'Occupation Temporaire (COT) en vue de l'installation dudit Parc éolien.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Décide de consentir à la Société « *FERME EOLIENNE DE PLO D'AMOURES* » et l'ETAT assisté de l'ONF une promesse de constitution de servitude de passage et la constitution de servitude à venir sur les biens listés ci-dessus.

Et de Décide de consentir à la Société « *PARC EOLIEN DE PRINQUIES* » une promesse de constitution de servitude de passage sur les biens listés ci-dessus.

### **Questions diverses :**

Madame Marine DELMAS se fait la porte parole du comité des Fêtes des Rives, elle explique que suite aux incidents survenus lors de la fête votive 2022, le comité va faire appel à un service de sécurité, et il demande si la commune peut aider financièrement.

de plus serait-il possible que la commune fasse l'acquisition de table et bancs pour les extérieurs.

Le conseil ne s'y oppose pas.

Monsieur le Maire explique que l'ancienne salle multimédia pourrait devenir un lieu de stockage pour le matériel de la commune, quelques travaux d'aménagement seront nécessaires mais à un coût moindre.

Le Conseil valide.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait déclassé un ancien chemin au profit des riverains, car celui-ci n'est plus utilisé depuis des années. il demande au membres du conseil d'aller sur place pour le visualiser, et si tout le monde est d'accord un bornage sera fait et une délibération sera prise en ce sens.

Monsieur le Maire mentionne qu'il a demandé à Monsieur le Sous-Préfet de venir expliquer le fonctionnement d'une fusion de communes afin que chacun puisse se faire une bonne idée de ce que cela implique.

Une date sera retenue et diffusée.